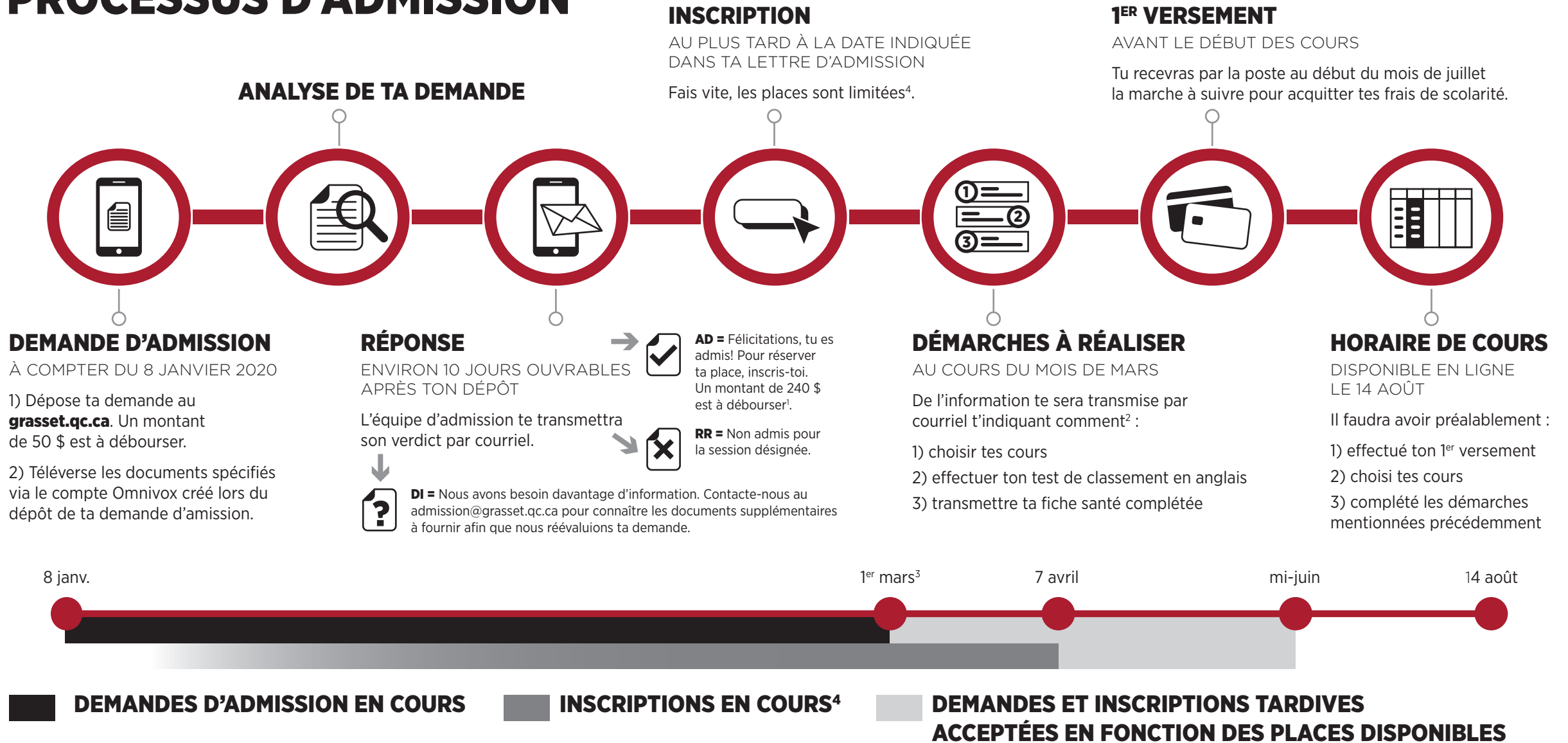


PROCESSUS D'ADMISSION



¹ Si tu n'es pas citoyen canadien ou résident permanent canadien, d'autres démarches doivent être complétées. Consulte le grasset.qc.ca/futurs-etudiant/admission/.

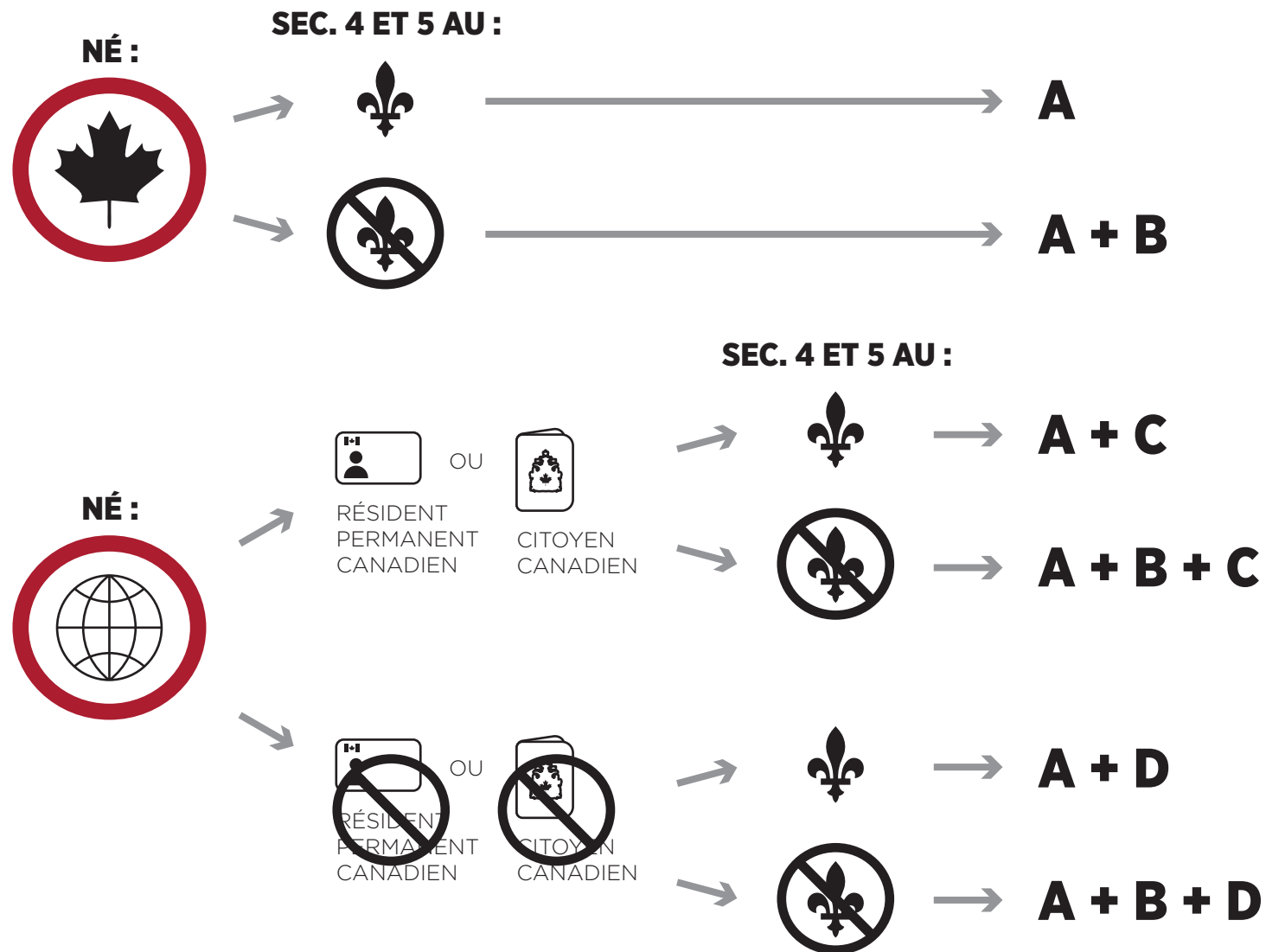
² Ces démarches doivent être complétées 14 jours après réception du courriel.

³ Seuls les citoyens canadiens et les résidents permanents canadiens peuvent déposer une demande d'admission après cette date.

⁴ Il est à noter que les places sont limitées et peuvent être comblées avant la date indiquée sur ta lettre d'admission.

PROCESSUS D'ADMISSION

DOCUMENTS À TÉLÉVERSER VIA LE COMPTE OMNIVOX CRÉÉ LORS DU DÉPÔT DE TA DEMANDE D'ADMISSION

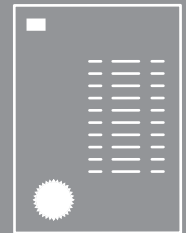


LÉGENDE

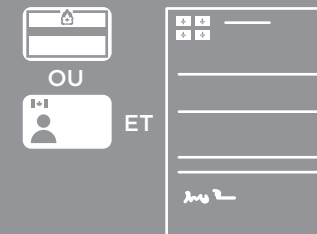


A Certificat de naissance

B Copies des relevés de notes des deux dernières années complétées de même que les résultats partiels de l'année en cours. Les documents doivent être numérisés - les photos sont refusées.



Si ta demande est acceptée, tu devras fournir les originaux avant le premier jour de classe.



C Une copie recto-verso de ta carte de citoyenneté canadienne OU de ta carte de résidence permanente canadienne. Les résidents permanents doivent aussi envoyer une copie de leur Certificat de sélection du Québec.

D Si tu es accepté, tu devras faire les démarches auprès des gouvernements pour obtenir un Certificat d'acceptation du Québec et un permis d'études canadien. Ta lettre d'admission sera nécessaire pour demander ces 2 documents.

